

Mesures en faveur des trajets du quotidien et du pouvoir d'achat des usagers
A l'occasion de l'évolution annuelle des tarifs de péage, le 1^{er} février,
VINCI Autoroutes annonce :

- **une hausse limitée, qui sera la plus faible du secteur (+2,7 % en moyenne, soit 1 % en-dessous de l'inflation de référence)**
- **le blocage des tarifs de péage de la majorité des trajets du quotidien et des trajets de contournement de 35 agglomérations**
- **une réduction de 30 % offerte aux abonnés Ulys sur le tarif d'un trajet régulier de leur choix**

Le 1^{er} février, le prix des péages autoroutiers augmentera de 2,7 %¹ en moyenne sur le réseau VINCI Autoroutes, soit une hausse 1 % inférieure à l'inflation de référence², et qui sera la plus faible du secteur. VINCI Autoroutes s'engage en outre à soutenir spécifiquement les trajets du quotidien, notamment les déplacements domicile-travail, en bloquant, sur l'ensemble de son réseau, les tarifs de péage de 80 % des trajets de moins de 30 km et de 60 % des trajets de moins de 50 km. De plus, les abonnés Ulys bénéficieront de 30% de réduction sur un trajet régulier de leur choix dans le cadre de l'abonnement Ulys 30.

Sur le réseau VINCI Autoroutes, la majorité des trajets du quotidien n'augmenteront pas

Pour préserver le pouvoir d'achat des automobilistes dans un contexte d'inflation, les tarifs de péage de la grande majorité des trajets courts n'augmenteront pas cette année sur le réseau VINCI Autoroutes. 80 % des trajets de moins de 30 km, et 60 % des trajets de moins de 50 km, ainsi que l'ensemble des itinéraires de contournement de 35 agglomérations desservies par le réseau VINCI Autoroutes bénéficieront de cette mesure en faveur des déplacements du quotidien – domicile-travail notamment.

Une réduction de 30% sur un trajet régulier choisi par l'utilisateur

Par ailleurs, les conducteurs de voitures particulières et de deux-roues motorisés empruntant régulièrement l'autoroute pour leurs déplacements quotidiens, quelle qu'en soit la nature (domicile-travail, domicile-études, visites familiales, loisirs, soins, etc.), pourront bénéficier d'une réduction de 30 % sur la totalité des trajets de leur itinéraire préférentiel, dès 10 allers-retours effectués dans le mois, sans limitation de kilométrage. Il suffira aux usagers intéressés de s'abonner à l'offre Ulys 30 sur le site www.ulyes.com en associant à leur badge de télépéage le trajet préférentiel sur lequel la réduction de 30 % s'appliquera, choisi sur l'un des trois principaux réseaux de VINCI Autoroutes (ASF, Cofiroute et Escota)³.

¹ La hausse (de +2,7%) sera identique sur chacun des principaux réseaux de VINCI Autoroutes (Cofiroute, ASF et Escota). Le détail des tarifs de péage pour chaque classe de véhicules et chaque trajet est disponible sur le site internet www.vinci-autoroutes.com.

² Le taux d'inflation est de +3,87% % sur la période de référence, calculé sur 12 mois glissants et arrêté au 31 octobre 2023.

³ Comme l'ensemble des abonnements télépéage, la formule Ulys 30 est assortie de frais de gestion d'un montant de 2,50 € / mois. Le badge lié à l'abonnement Ulys peut être utilisé sur l'ensemble du réseau autoroutier français pour bénéficier du service de télépéage.

Contacts Presse :

Réseau ASF : samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com – 06 12 47 58 91

Réseau Cofiroute : estelle.ferron@vinci-autoroutes.com – 06 34 99 33 61

Réseau Escota : bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com – 06 80 47 92 42

Depuis 2006, VINCI Autoroutes a investi plus de 15 milliards d'euros pour le financement, la construction, l'entretien, la maintenance et la modernisation des réseaux dont il est gestionnaire pour le compte de l'Etat, ainsi que pour l'amélioration constante des services proposés aux usagers. La concession permet de financer ces investissements grâce au seul péage, acquitté par l'ensemble des usagers du réseau, y compris étrangers, sans peser ni sur les contribuables, ni sur les finances publiques. Les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes poursuivront en 2024 leur politique d'investissements en faveur de l'amélioration des déplacements du quotidien, de la décarbonation des mobilités et de l'aménagement des territoires.